

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE SAIGON (1896-1909) fondée par [Charles Vezin](#)

Émile-Victor-Emmanuel DOLLOT, administrateur

Né à Toul (Meurthe-et-Moselle) le 25 décembre 1836.

Ingénieur des Arts et Manufactures.

Marié à Émilie Würbler (sœur d'un ingénieur E.C.P.). Dont :

— André (1877) : administrateur de la [SIAMNA](#).

— Maire Caroline Louise, mariée à [Jules Baratoux](#) (1876-1929), fils de l'entrepreneur.

Ingénieur E.C.P., il débute dans l'orbite du Comptoir d'escompte de Paris (Soubeyran) : administrateur de la Société française de pavage en bois (1884) et de la Société française des phosphates de Beauval (Somme)(1887).

Puis il se rapproche du groupe Baratoux :

administrateur de la Compagnie française de travaux publics en Grèce (1891),

de la Société parisienne de galvanisation (S.A.? 1892. Dissolution, 1899),

de la Société des Soufres de France (1901),

de la Société Métallifère de La Bidasoa (1903),

des Établissements Cottreau (1906) : cycles, motocyclettes, automobiles à Dijon,

de l'Hôtel Régina-Biarritz (1906),

En outre, administrateur (1897), puis président (1907) de la Préservatrice,

administrateur de la Société française des explosifs,

des Tramways de Tarn-et-Garonne (1910),

de la Société du funiculaire aérien de l'Aiguille du Midi (Mont-Blanc)(1910),

éphémère président du Secteur de la rive gauche de Paris (1912-1913) : distribution d'électricité,

président des Éts Joly d'Argenteuil et Leroux et Gatinois réunis : chaudronnerie.

Décédé à Paris 9, rue Viète, le 14 octobre 1929.

Société d'électricité de Saïgon
Société anonyme au capital de sept cent mille francs
Siège social, rue Lafayette, n° 44, Paris
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} février 1897)

Cette société a pour fondateur M. Charlez Vezin, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Paris, 44, rue Lafayette.

Elle a pour objet : 1° La construction et l'exploitation d'une section électrique dans la ville de Saïgon ; 2° la fourniture et la distribution de l'énergie électrique dans ladite ville et dans toutes localités avoisinantes ; 3° l'obtention de toutes concessions pour la force électrique en Cochinchine et l'exploitation de ces concessions ainsi que tout ce qui s'y rattache.

Le fonds social est fixé à la somme de sept cent mille francs, divisé en 1.400 actions de 500 fr. chacune. Sur ces actions, 200 ont été attribuées au fondateur en représentation de son apport ainsi qu'une somme de 50.000 fr. en espèces. Les 1.200 autres actions ont été souscrites entièrement.

Il est, en outre, créé 140 parts sans fixation de valeur nominale ne donnant droit à aucune part dans l'actif social, mais donnant droit à une part des bénéfices déterminée ci-après.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé d'abord 5 % pour le fonds de réserve ; le prélèvement pourra cesser lorsque la réserve constituée aura atteint le dixième du fonds social. L'excédent sera partagé de la manière suivante : une somme suffisante pour servir un intérêt de 5 % aux actions en tenant compte des sommes dont elles ont été libérées et des époques de versement ; le surplus sera réparti comme suit : 10 % au conseil d'administration ; 45 % aux actions et 45 % aux parts de fondateur.

La durée de la société est fixée à 40 ans.

Ont été nommés administrateurs : MM. Pierre Merlou ; Victor Dollot ; Charles Vezin, susnommé.

Acte déposé chez M^e Duplan, notaire à Paris et publié dans les *Petites Affiches* du 8 janvier 1897.

À TRAVERS SAÏGON
par Th. C.
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1897)

.....
M. Laporte, ingénieur de la maison Vezin, termine une usine électrique située près du théâtre et qui doit fournir, comme on le sait, l'éclairage tant à la ville qu'aux particuliers.

CONVOCATION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 avril 1898)

10 mai, 10 h. matin, extraord.— Société d'électricité de Saïgon. — Au siège social, 44, rue Lafayette, Paris. — Ordre du jour : Émission d'obligations. — *Affiches parisiennes*, 22.

CONVOCATION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 août 1898)

17 août, 10 h. matin, extraord. — Société d'Electricité de Saïgon. — Au siège social, 44, rue Lafayette, Paris. — Ordre du jour: Modification de l'article 10 des statuts. — *Affiches parisiennes*, 31.

Saïgon
Electricité (société d'.)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-717)

Laporte, ingénieur-directeur. — Balme, comptable. — Schmitt, chef électricien. — Dubray, électricien. — Prévost, chef mécanicien. — Serrure et Gennernom, gardes magasin.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE DE SAÏGON*
Siège social, 44, r. Lafayette, Paris
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 462)

H. Piaux, ingénieur-directeur ;
E. Balme, comptable
Labbé, Derrien, Vidal, électriciens
Gay, Hamon, mécaniciens.

Société d'Électricité de Saïgon. — Transfèrement du siège social
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1907)

D'une délibération prise le 22 mai 1907, par le conseil d'administration, il résulte que le siège social, qui était 44, rue Lafayette, a été transféré, à partir du 1^{er} juin 1907, 20, rue de Mogador, à Paris. — *Affiches parisiennes*, 6 juin 1907.

Société anonyme française au capital de 700.000 fr.,
divisé en 1.400 actions de 500 fr. chacune, dont 200 d'apports
Siège social à Paris, 44, rue Lafayette
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 août 1907)

Notice sur la constitution

M. C. Vézin, administrateur délégué. demeurant, 44, rue Lafayette, à Paris, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel*, en date du 13 mai 1907, une notice sur la constitution de la Société d'Électricité de Saïgon, formée pour une durée de 40 années, à dater du 22 décembre 1896, et ayant pour objet la construction et l'exploitation d'une station électrique dans la ville de Saïgon ; la fourniture et la distribution de l'énergie électrique dans ladite ville et dans toutes localités avoisinantes ; l'obtention de toutes concessions pour la force électrique en Cochinchine et l'exploitation de ces concessions, ainsi que tout ce qui s'y rattache.

Cette notice rappelle les articles fondamentaux des statuts, déposés chez M^e Duplan, notaire à Paris, le 10 décembre 1896, publiés dans les *Petites Affiches* du 8 janvier 1897, et analysés par la *Cote de la Bourse et de la banque*, dans son numéro du 1^{er} février 1897.

Elle indique qu'en outre des 200 actions d'apport, il a été remis à M. Vézin, apporteur, une somme de 50.000 fr. en espèces et 140 parts de fondateur ayant droit à 45 % des bénéfices disponibles après le prélèvement : 1^o de 5 % pour la réserve légale ; 2^o d'une somme suffisante pour servir 5 % d'intérêt aux actions ; 3^o de 10 % du surplus au conseil d'administration.

La société a en circulation 120 obligations de 500 fr. productives d'un intérêt annuel de 25 fr., payables moitié le 1^{er} janvier, moitié le 1^{er} juillet, gagées par l'actif social et remboursables au pair, en deux tirages, les 1^{er} juillet 1907 et 1908, avec faculté pour la société d'anticiper le remboursement.

En conformité d'une résolution votée par une assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 1906, le conseil d'administration a décidé la création de 1.600 obligations de 500 fr., 5 % au porteur, munies de coupons de 12 fr. 60 échéant les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, remboursables au pair, en 30 ans, par voie de tirage au sort annuel, à partir du 1^{er} juillet 1908. La notice fait connaître enfin que le dernier bilan de la société, arrêté au 31 décembre 1905, s'établissait comme suit :

ACTIF	
Apports	100.000 00
Concession	59.707 10
Constructions	209.309 63
Matériel et outillage :	
Matériel industriel	390.124 90
Matériel électrique	326.432 35
Outillage-atelier	7.847 29
Réseau urbain	340.635 91
Combustible	2.168 44
Mobilier : Paris	1.115 30
Mobilier : Saïgon	6.080 66
Chevaux et voitures	3.507 45
Caisse : Paris	79 40
Caisse : Saïgon	12.133 70
Débiteurs divers :	
Comptoir d'escompte	54 75
Loyer d'avance	1.000 00
Actionnaires	750 00
Municipalité-ville	10.210 25
Abonnés divers	58.955 52
Titres en portefeuille	12.000 00
Mission Dupuy	4.049 14
Magasin (existant au 31 décembre)	196.299 47
Frais divers (Trian)	4.734 52
	<u>1.755.185 47</u>
PASSIF	
Capital	700.000 00
Obligations	72.500 00
Créditeurs divers	572.904 95
Amortissement	235.946 06

Profits et pertes	173.834 46
	1.755.185 47

Depuis la publication de la notice, le conseil d'administration a, dans sa séance du 22 mai 1907, décidé de transférer, à partir du 1^{er} juin 1907, le siège social, 20, rue de Mogador, à Paris (N. D. L. R.).

Les actions et obligations de la Société d'Électricité de Saïgon sont mentionnées à partir d'aujourd'hui dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

LA COCHINCHINE

Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[115] La « Société d'Électricité de Saïgon », société anonyme, au capital de 700.000 francs, par actions de 500 francs, distribuant un intérêt de 5 %, a son siège social 20, rue Mogador, à Paris. Elle exploite une station électrique à Saïgon, fournit et distribue l'énergie électrique dans la ville.

(Les Archives commerciales de la France, 30 juin et 7 juillet 1909)

Vendeur : Électricité de Saïgon
Acquéreur : Eaux et électricité de l'Indochine
Domicile élu pour les oppositions : 58, Londres
Entrée en jouissance : de suite
Fonds vendu : droits et biens dans la concession d'éclairage électrique, à Saïgon.

DISSOLUTION

Société d'Electricité de Saïgon
Décision de l'assemblée extraordinaire du 10 juin 1909
(Cote de la Bourse et de la banque, 6 juillet 1909)

Les administrateurs actuels, MM. Dollot, Ch. Vézin et O. Dupuy, sont nommés liquidateurs. — *Affiches parisiennes*, 2 juillet 1909.

CONVOCATION

(La Cote de la Bourse et de la banque, 18 décembre 1909)

12 janvier, 10 h. — Électricité de Saïgon. — Au siège social, 20, rue de Mogador, Paris. — *Affiches Parisiennes*, 18 décembre 1909.

SAÏGON

Éclairage électrique
(Annuaire général de l'Indochine française, 1910)

[558] La Société d'Électricité de Saïgon a été fondée en 1896.

Elle assure depuis cette date l'éclairage public et particulier par une distribution à 3 fils, courant continu sous 120 volts.

L'énergie électrique est produite à l'aide de la vapeur et au moyen des appareils suivants :

Une batterie de 5 chaudières semi-tubulaires de chacune 150 m² de surface de chauffe ;

Deux machines à vapeur système Corliss de 350 chevaux actionnant chacune 2 dynamos de 425 ampères sous 300 volts ;

Trois turbines Laval de 150 chevaux actionnant chacune 2 dynamos de 360 ampère sous 160 volts ;

Une batterie d'accumulateurs de 1.000 ampères heures sert de volant et permet la distribution muni des appareils de sécurité et de contrôle les plus modernes.

La Société se charge de faire les installations électriques et de les entretenir moyennant une redevance modique. Son expérience des conditions climatériques du pays lui a permis d'établir le mode de canalisation le plus efficace en même temps que le plus confortable.

Les devis pour installations sont établis gratuitement et n'engagent en rien la personne qui les demande. L'énergie est vendue aux particuliers et aux administrations à raison de 0 fr. 067 l'hectowatt heure mesuré aux compteurs.

La Société loue des compteurs d'un système de son choix et approuvés par l'administration municipale.

Le prix mensuel de location en est. fixé ci-dessous : il est exigible en même temps que le prix de la consommation du mois.

CALIBRE DU COMPTEUR PRIX MENSUEL DE LOCATION

150 watts	2fr. 50
1.000 watts	2 fr. 50
2.000 watts	4 fr. 00
5.000 watts	5 fr. 00
7.500 watts	8 fr. 00
10.000 watts	10 fr. 00

Les abonnés au compteur peuvent utiliser l'énergie électrique sur des moteurs quelconques sans être tenus à d'autres obligations que celles de faire accepter leur installation par la Société concessionnaire.

Les prix de l'énergie sont les mêmes que pour l'éclairage, sauf conventions spéciales entre les parties.

Dans le cas où des consommateurs désirent traiter à forfait pour l'énergie à fournir régulièrement pendant un certain nombre d'heures par jour, la Société applique le tarif décroissant suivant établi pour une heure de marche.

Moins d'un cheval	0 fr. 49
Un cheval	0 fr. 28

Deux chevaux	0 fr. 47
Trois chevaux	0 fr. 46
Quatre chevaux	0 fr. 45
Cinq chevaux	0 fr. 44
Six chevaux	0 fr. 43
Jusqu'à 9 et au-dessus	9 fr. 40

[559] La Société traite également pour les installations volantes : cirques, représentations théâtrales, etc., à des conditions avantageuses.

Compagnie des eaux et électricité de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 30 novembre 1912)

Valeurs en portefeuille

À ce même poste, nous avons inscrit également une somme de 20.000 francs que nous vous proposons de consacrer à amortir les créances irrécouvrables ou litigieuses de l'usine électrique de Saïgon ; cette somme comprend non seulement les créances afférentes à notre propre exploitation pendant les trois exercices écoulés depuis le rachat de cette affaire à la Société d'Électricité de Saïgon, mais encore le reliquat irrécouvrables d'un lot de créances dues au précédent concessionnaire et qui nous étaient échues dans cette reprise.

Suite :
[Eaux et Electricité de l'Indochine.](#)